

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
30 AVRIL 2018 A LA SALLE DES FETES DE ST MARTIAL DE NABIRAT

L'an deux mille dix-huit, le trente avril, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Domme – Villefranche du Périgord, dûment convoqué, s'est réuni à dix-huit heures trente, en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint-Martial-de-Nabirat sous la présidence de M. CASSAGNOLE Jean-Claude.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 35

Date de convocation du conseil communautaire : 24 avril 2018

Présents : MALVY Francis – MANIERE Bernard - MAURY Daniel – ROUBERGUE Marie Françoise - JALES Rémi -LAGREZE Jocelyne -AZAM Serge – DEBET DUVERNEIX Joëlle - VASSEUR Marie-Hélène – CASSAGNOLE Jean-Claude – GERMAIN Alain – JOURDAN Jean Louis - LAVAL Jean-Marie – BREL Gérard – CALMEILLE Alain – MAURY José - VIGIE Yvette - VENTELOU Christian – GAUTHIER MILHAC Michel – GARRIGOU Christian – CONCHOU Daniel – FARFAL Claudine – FRICONNET Nadine - COUDOUMIE Jean-Pierre – CABANNE Jean-Claude- CRAMAREGEAS Christian - DELPECH Pascal --BRONDEL Claude -CARRIER Jean-Louis – TEIXEIRA Normand

Absent excusé représenté : CABIANCA Philippe

Avaient donné pouvoir : MAURIE Daniel à JALES Rémi – DUSSOL Pascal à VASSEUR Marie Hélène - LAGRANGE Jocelyne à CASSAGNOLE Jean-Claude

Absents excusés non représentés : MAZET Bernard - LAPOUGE Michel

Jean-Pierre Coudoumié, maire, souhaite la bienvenue à l'assemblée avant de passer la parole à Jean-Claude Cassagnole, Président, qui présente l'ordre du jour.

Mr Jean Pierre COUDOUMIE a été désigné secrétaire de séance.

Vote des taux des taxes directes

Le Président propose au conseil communautaire de voter les taux des taxes directes au titre de l'année 2018 sans les augmenter.

Il rappelle également que, comme délibéré en conseil communautaire du 12 avril 2016, le lissage de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) s'effectue sur une durée de 12 ans.

Le conseil, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter les taux d'imposition 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation : 5.41 %
- Taxe Foncier Bâti : 4.69 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 31.87 %
- CFE : 25.98 %

Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2018

Le Président invite le conseil communautaire à voter les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les 23 communes membres de la communauté de communes de Domme – Villefranche du Périgord.

Les 14 communes du secteur dommois sont collectées par le **SICTOM du Périgord Noir**.

Pour ces 14 communes, le Président propose au conseil communautaire de voter les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) comme suit :

N° INSEE	COMMUNES	TAUX VOTES
063	BOUZIC	7,49 %
086	CASTELNAUD LA CHAPELLE	11,93 %
091	CENAC ET SAINT JULIEN	14,12 %
150	DAGLAN	10,56 %
152	DOMME	14,66 %
184	FLORIMONT GAUMIERS	10,31 %
207	GROLEJAC	10,24 %
300	NABIRAT	11,97 %
375	SAINT AUBIN DE NABIRAT	8,63 %
395	SAINT CYBRANET	12,11 %
438	SAINT LAURENT LA VALLEE	8,63 %
450	SAINT MARTIAL DE NABIRAT	10,62 %
488	SAINT POMPON	10,10 %
575	VEYRINES DE DOMME	9,70 %

Les 9 communes du secteur de Villefranche du Périgord sont collectées par le **Syndicat de gestion des déchets (SYGED) Bastides – Forêt Bessède**

Pour ces 9 communes, le Président propose au conseil communautaire de voter les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) comme suit :

N° INSEE	COMMUNES	TAUX VOTES
039	BESSE	10,65 %
075	CAMPAGNAC LES QUERCY	10,65 %
232	LAVAUUR	10,65 %
245	LOUBEJAC	10,65 %
263	MAZEYROLLES	10,65 %
313	ORLIAC	10,65 %
337	PRATS DU PERIGORD	10,65 %
386	ST CERNIN DE L'HERM	10,65 %
585	VILLEFRANCHE DU PERIGORD (ZONE VERTE) Porte à porte 2 fois par semaine	13,64 %
585	VILLEFRANCHE DU PERIGORD (ZONE BLEUE) Plateformes dispersées	10,65 %

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères tels qu'indiqués dans les tableaux ci-avant.

2018/34 : Affectation des résultats d'exploitation 2017

Le Président rappelle que précédemment, le conseil communautaire a arrêté les résultats des comptes administratifs des budgets principal et annexes Spanc, Maison de Santé et Pastoralisme.

Budget principal : Les résultats de clôture présentaient un déficit d'investissement de 135 358.67 €, un excédent de fonctionnement de 642 039.18 € et un excédent de restes à réaliser de 55 646.24 €.

Il explique qu'il convient d'affecter les résultats comme suit :

Report en Investissement (D001) 135 358.67 €

Affectation au 1068	642 039.18 €
Report en Fonctionnement (R002)	0.00 €

Budget annexe Spanc : Les résultats de clôture présentaient un déficit d'investissement de 9 157.76 € et un excédent de fonctionnement de 97 751.76 €.

Il explique qu'il convient d'affecter les résultats comme suit :

Report en Investissement (D001)	9 157.76 €
Affectation au 1068	9 157.76 €
Report en Fonctionnement (R002)	88 594.00 €

Budget annexe Maison de Santé : Les résultats de clôture présentaient un déficit d'investissement de 146 915.24 € et un excédent de fonctionnement de 154 208.27 €.

Il explique qu'il convient d'affecter les résultats comme suit :

Report en Investissement (R001)	146 915.24 €
Affectation au 1068	146 915.24 €
Report en Fonctionnement (R002)	7 293.03 €

Budget annexe Pastoralisme : Les résultats de clôture présentaient un déficit d'investissement de 74 124.11 € et un excédent de fonctionnement de 31 900.54 €.

Il explique qu'il convient d'affecter les résultats comme suit :

Report en Investissement (R001)	74 124.11 €
Affectation au 1068	31 900.54 €
Report en Fonctionnement (R002)	0.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents, l'affectation des résultats telle que présentée ci-avant.

Budgets primitifs 2018 : budget principal et budgets annexes

Le Président présente le budget primitif 2018 au conseil communautaire tout en exposant les principales orientations.

Budget principal 2018 :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
4 376 419.02 €	4 376 419.02 €
Investissement	
Dépenses	Recettes
1 819 060.85 €	1 819 060.85 €

Budget annexe Maison de santé 2018 :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
40 145.22 €	40 145.22 €
Investissement	
Dépenses	Recettes
161 779.62 €	161 779.62 €

Budget annexe SPANC 2018 :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
212 594.00 €	212 594.00 €
Investissement	
Dépenses	Recettes
12 657.76 €	12 657.76 €

Budget annexe Pastoralisme 2018 :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
10 601.43 €	10 601.43 €
Investissement	
Dépenses	Recettes
79 370.95 €	79 370.95 €

Budget annexe de la ZAE Pech Mercier 2018 :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
649 416.50 €	649 419.50 €
Investissement	
Dépenses	Recettes
610 659.08 €	610 659.08 €

Budget annexe de la ZAE Les Pierres Blanches 2018 :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
140 833.55 €	140 833.55 €
Investissement	
Dépenses	Recettes
122 306.16 €	122 306.16 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité pour le budget principal et les budgets annexes Spanc, Maison de Santé, Pastoralisme, ZAE Pech Mercier et ZAE les Pierres Blanches :

- d'approuver les budgets tels que présentés ci-avant.

Prise de compétence GEMAPI

Le Président explique que dans le cadre du transfert de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) depuis le 1^{er} janvier 2018, il convient de

trouver la solution la plus adéquate au regard des exigences du terrain, pour exercer le plus convenablement possible, en termes techniques et financiers, cette nouvelle compétence.

En accord avec Jean-Marie Laval, Vice-Président en charge du dossier, il propose d'observer attentivement les différentes préconisations proposées en matière de gestion de la compétence afin de ne pas précipiter la CC vers des solutions hâtives qui pourraient avoir de fâcheuses conséquences financières pour notre collectivité.

Le Président suggère donc au conseil communautaire de ne pas prendre de délibération ou d'engagement formalisé sans un approfondissement plus complet de la situation inhérente à l'exercice de cette compétence.

Marché relatif à l'attribution de l'entretien des sentiers de randonnée

Le Président informe le conseil communautaire qu'un marché à procédure adaptée (MAPA) a été lancé en vue d'attribuer à une entreprise l'entretien des sentiers de randonnée au titre de l'année 2018.

A l'issue de la réunion de la commission d'ouverture des plis qui s'est tenue le 11 avril 2018, celle-ci a proposé de retenir les deux entreprises ayant présenté des offres complémentaires pour la réalisation des travaux dont :

- L'entreprise El l'Evolution Parcs et Jardins, 24550 Prats-du-Périgord
- Et l'entreprise G.I.A.S.C., 24150 Mauzac et Grand Castang

Pour des raisons qui lui sont propres, l'entreprise G.I.A.S.C. a souhaité se retirer du marché. En conséquence, le Président propose au conseil communautaire de retenir l'entreprise Parcs et Jardins pour la réalisation de la totalité de l'entretien des sentiers de randonnée.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De donner un avis favorable à la procédure de retrait amiable du marché, sollicitée par l'entreprise G.I.A.S.C.,
- De donner un avis favorable à l'attribution dudit marché à l'entreprise Parcs et Jardins pour la totalité de l'entretien des sentiers de randonnée selon les conditions définies par le cahier des charges du maître d'ouvrage joint en annexe à la présente délibération.

Achat et vente d'un véhicule pour le service loisirs nature

Le Président informe le conseil communautaire de l'état de dégradation avancé du fourgon Renault Traffic affecté au service Loisirs Nature pour l'entretien des chemins de randonnées, véhicule venant de tomber en panne et n'étant pas réparable.

Afin que le service puisse normalement poursuivre son activité, il indique qu'il convient de procéder à l'achat d'un nouveau véhicule. Il propose de retenir l'offre du garage AGORA AUTOMOBILES à Trélissac pour un véhicule de type Opel Vivaro d'un montant de 19 145.76€ TTC.

Simultanément, le garage Chantecor situé à Trélissac propose une reprise du fourgon Renault Traffic en l'état, pour la somme de 700 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à l'achat du fourgon Opel Vivaro au garage AGORA AUTOMOBILES à Trélissac pour la somme de 19 145.76€ TTC,
- de donner un avis favorable à la reprise du fourgon Renault Traffic par le Garage Chantecor de Trélissac pour un montant de 700€, et de prévoir le produit de la vente au compte 7788 du budget principal,
- de retirer de l'inventaire de la communauté de communes ce même fourgon dès que la vente sera effective, lequel est inventorié sous le numéro 74D.

Désignation du représentant de la CCDV au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Domme

Le Président rappelle que par délibération n° 2014/61 en date du 18 avril 2014, Monsieur Thomas MICHEL avait été désigné pour représenter la Communauté de Communes de Domme – Villefranche du Périgord au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Domme.

Suite à sa démission, M. le Président fait appel à candidatures pour le remplacer sur ce poste.

M. **CASSAGNOLE Jean-Claude** étant le seul candidat, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, le désigne à l'unanimité, représentant de la CCDV au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Domme.
